

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2018

PRISE EN CHARGE CANCERS PÉDIATRIQUES - (N° 1416)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 29

présenté par

M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Biémouret, M. Vallaud, Mme Rabault, Mme Battistel, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe et Mme Victory

ARTICLE 4

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« Après l'article L. 4021-6 du code de la santé publique, il est inséré un article L. 4021-6-1 ainsi rédigé :

« *Art. L. 4021-6-1. – I. – Le développement professionnel continu des médecins, auxiliaires médicaux, aides-soignants et auxiliaires de puériculture amenés à exercer leur activité en oncologie pédiatrique inclut des actions de formation visant à améliorer la prise en charge des enfants, notamment dans le domaine de l'évaluation et de la prise en charge de la douleur.*

« Le contenu de ces actions de formation est déterminé par décret en Conseil d'État.

« II. – Dans les établissements de santé mentionnés à l'article L. 6111-1 qui hébergent au moins un service spécialisé en cancérologie pédiatrique, l'accès aux actions de formation prévues au second alinéa du I du présent article est assuré dans le cadre d'un plan de formation. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, qui est porté de manière transpartisane, propose de réintégrer dans cette proposition de loi des dispositions visant à améliorer les conditions d'accueil des enfants atteints de cancer, en créant une obligation de formation à destination de différents professionnels de santé spécialisés en oncologie.

Par cet amendement nous proposons ainsi d'apporter aux professionnels de santé des outils adaptés à leur pratique quotidienne, afin de favoriser l'accès à l'information pour une meilleure compréhension des symptômes, des traitements et des problématiques inhérentes aux cancers et en particuliers au cancers pédiatriques.